

---

## Les établissements techniques de l'Isère.

**Numéro d'inventaire** : 1979.17671.2

**Type de document** : article

**Éditeur** : Avenirs

**Date de création** : 1961

**Description** : Feuille imprimée. Papier collant.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 190 mm

**Notes** : Article incomplet.

**Mots-clés** : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement technique

**Filière** : Enseignement technique et professionnel

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom du département** : Isère

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

**Lieux** : Isère

Isère



Le nouveau lycée technique d'État de jeunes filles de Grenoble. Cet établissement sera le plus important de cet ordre existant en France (Photo Lefevre)

Les opérations en cours, en instance ou envisagées, sont au nombre de 9 dans l'Ain (7 centres d'apprentissage et 2 collèges techniques) ; de 8 dans l'Ardèche (7 C.A. (1) et 1 C.T.) ; de 20 dans l'Isère (11 C.A., 6 C.T., 2 écoles nationales professionnelles et une section professionnelle dans un nouveau collège) ; de 17 dans la Loire (9 C.A., 6 C.T., 1 E.N.P. et une section de collège moderne et technique) ; de 26 dans le Rhône (21 C.A., 3 C.T., 2 E.N.P.) ; de 11 dans la Savoie (7 C.A. et 4 C.T.) ; et de 12 dans la Haute-Savoie (7 C.A., 4 C.T. ou analogues et 1 E.N.P.).

#### D) Apprentissage artisanal.

L'apprentissage effectué dans l'atelier sous la responsabilité du maître-artisan est complété par des cours professionnels organisés par les Chambres de métiers en application de la loi du 10 mars 1937.

Cet enseignement, adapté aux exigences d'un artisanat toujours en évolution, est sanctionné par l'examen de fin d'apprentissage. De plus, il existe, pour quelques métiers, des cours spéciaux en vue de la préparation du brevet de maîtrise.

L'artisanat forme, dans la région, 24 % environ de la main-d'œuvre qualifiée et les cours ouverts par les Chambres de métiers reçoivent annuellement 10 700 apprentis.

#### E) Enseignement du premier degré.

C'est seulement pour mémoire qu'est ici rappelé l'enseignement du premier degré. Cet enseignement étant

(1) C.A. : Centre d'apprentissage.  
C.T. : Collège technique.  
E.N.P. : École nationale professionnelle.

obligatoire, les programmes des constructions scolaires sont directement liés aux besoins tels qu'ils résultent de l'augmentation de la natalité ou des déplacements de population.

Au niveau supérieur, les cours complémentaires donnent un enseignement court qui se suffit à lui-même, mais qui permet des transferts dans les établissements techniques ou du second degré au niveau de la classe de seconde, en faveur des élèves suffisamment doués pour poursuivre leurs études.

Les programmes d'ouverture des cours complémentaires seront donc étudiés en liaison avec ceux du second degré et de l'enseignement technique pour éviter les doubles emplois, pour permettre une large diffusion de l'enseignement post-primaire et pour scolariser sur place les enfants des régions rurales aussi longtemps que possible.

#### F) Formation professionnelle des adultes.

Il existe actuellement, dans la région « Rhône-Alpes », dix centres collectifs de formation professionnelle des adultes gérés par l'Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (A.N.I.-F.R.M.O.) :

— Métiers du bâtiment :

- Bourg-en-Bresse (13 sections) ;
- Valence (19 sections) ;
- Pont-de-Claix (16 sections, dont 3 détachées à Serres (Hautes-Alpes) ;
- Saint-Etienne (15 sections, dont 3 détachées au Puy (Haute-Loire) ;
- Lyon-Saint-Priest (17 sections) ;



res plastiques et en fonderie ; à Cluses pour les horlogers ; à Lyon, à l'E.N.P. de filles, pour la formation de techniciennes d'analyses biologiques. D'autres sections sont prévues notamment à Lyon, pour la formation de techniciens de la fabrication mécanique et de techniciens chimistes.

Cependant les places offertes restent très insuffisantes par rapport à des besoins sans cesse croissants. A la rentrée de 1957-58, si 12 675 jeunes gens furent admis en première année d'études, 5 880, soit 31 % (contre 36 % en 1955-56), étaient encore refusés faute de place. D'autre part, deux départements, la Loire et le Rhône, offraient à eux seuls plus de 50 % des places disponibles.

L'évolution démographique et la conjoncture économique accroîtront encore le nombre des candidatures au cours des prochaines années.

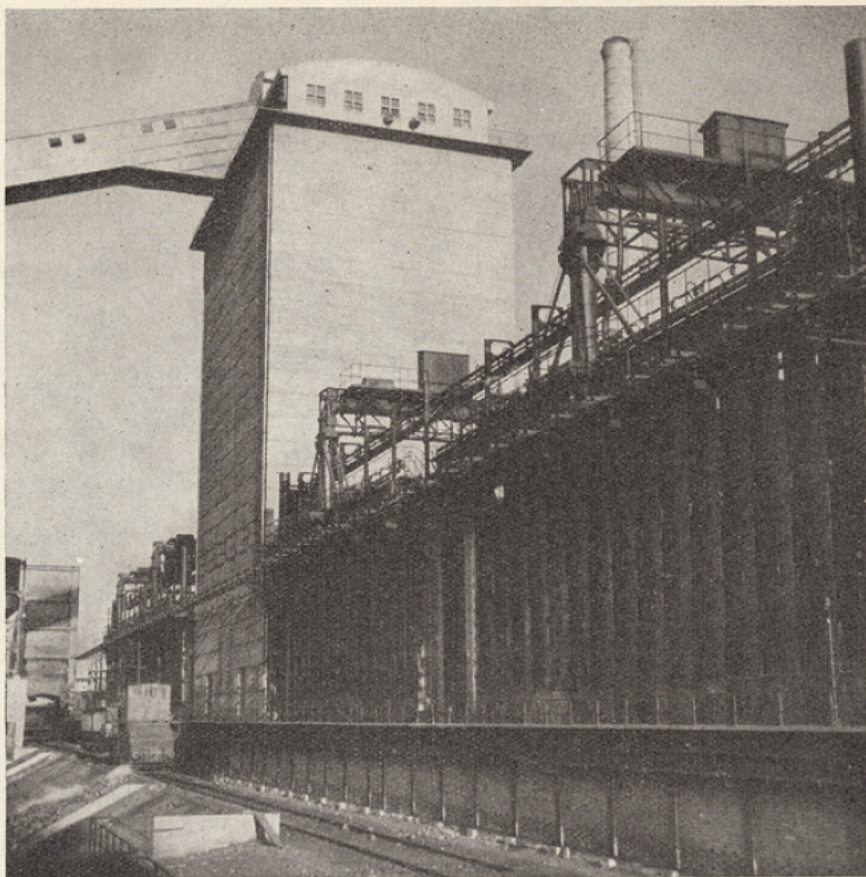
Pour satisfaire ces besoins, il sera procédé à la création et à l'agrandissement d'écoles professionnelles, de collèges techniques et de centres d'apprentissage permettant, après exécution de l'ensemble des projets envisagés, d'augmenter de 56 % la capacité des établissements publics de la région et de porter les effectifs globaux à 60 000 environ.

Les spécialités qui seront enseignées dans les nouveaux établissements techniques (centres d'apprentissage, collèges, écoles nationales) seront conformes à l'orientation industrielle qui doit être donnée aux différentes zones géographiques composant la région « Rhône-Alpes ».

Dans la vallée du Rhône et autour de Lyon, la chimie et l'électro-technique sont appelées à un grand développement : l'enseignement sera orienté vers ces spécialités, et notamment vers les techniques modernes de la chimie (organique et biologie), qui font appel à des cadres qualifiés dont il y a actuellement pénurie ; des spécialités plus courantes telles que la mécanique seront également développées.

Dans l'Ain, une solide industrie de la matière plastique est implantée depuis quelques années : l'école nationale professionnelle d'Oyonnax forme déjà des techniciens de cette spécialité ; un effort analogue doit être fait au niveau des centres d'apprentissage.

Dans la région d'Annecy et de Cluses, la mécanique de



Cokerie de la Silardière

(Photo Son et Lumière)

précision représente une tradition de longue date qui doit être développée : appareils de mesure, optique, chronométrie, etc. : les spécialités de l'école nationale d'enseignement technique de Cluses répondent à cette vocation ; elles seront également enseignées dans les centres d'apprentissage projetés.

Dans la région de Grenoble et de Chambéry, l'enseignement technique sera orienté vers l'électricité (courants faibles), l'électronique, la physique de la matière (métallurgie fine).

Dans la région de Saint-Etienne, de Roanne et de la vallée de la Loire, le développement industriel doit s'orienter vers l'industrie d'équipement (machines-outils, équipement des usines textiles et papeteries) ; la principale spécialité à développer dans l'enseignement technique est donc la mécanique.

En outre, dans le souci de favoriser et d'accélérer l'industrialisation de la vallée du Rhône, une école nationale professionnelle doit être créée dans une des villes les plus importantes ; pour tenir compte des diverses vocations industrielles, le choix de Valence semble s'imposer.

Les indications qui précèdent ont le caractère d'une orientation générale et ne doivent pas conduire à négliger des enseignements courants (enseignement ménager, commercial, bâtiment) qui sont rappelés pour mémoire.

